

Tarifs trimestriels, généralités

Selon délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2026

❖ **Pratique Collective : 62€** par trimestre (Jardin Musical, Cycle d'orientation, Formation Musicale, Ateliers Collectifs Instrumentaux et vocaux)

❖ **Pratique Individuelle : 145€** par trimestre (Tarif forfaitaire pour un cours instrumental individuel, complété par certaines pratiques collectives gratuites mais obligatoires selon le cycle d'études. Voir applications ci-après)



Applications

- 1) Ces tarifs correspondent à un forfait garantissant 10 cours par trimestre hors congés scolaires (30 cours par an).
- 2) Aucun cours n'est dispensé durant les congés scolaires et les jours fériés, sauf exception pour des stages ou week-end de répétitions.
- 3) Le tarif "**Pratique Collective**" s'applique aux élèves inscrits uniquement en cours collectif, sans cours instrumental individuel.
- 4) Les élèves inscrits en "**Pratique Individuelle**", quel que soit le Cycle, ont accès gratuitement à toutes les Pratiques collectives.
- 5) Les élèves inscrits en I^o et II^o Cycles Traditionnels doivent obligatoirement suivre un cours de Formation Musicale et un Atelier Collectif Instrumental en plus du cours individuel (tarif "Pratique Individuelle", sans augmentation - voir règlement pédagogique).
- 6) Cycle Libre : le tarif est établi en fonction des disciplines choisies, sachant qu'une inscription en "Pratique Individuelle" donne accès gratuitement aux pratiques collectives.
- 7) Des réductions sont appliquées en fonction des revenus, du nombre d'inscrits par famille et du nombre de disciplines pratiquées dans toutes les écoles municipales, musique, danse classique, danse moderne et dessin (voir page suivante).
- 8) Une majoration (voir page suivante) est appliquée aux élèves domiciliés en dehors de la Commune.

Tarifs trimestriels et réductions

Selon délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2026

1) Selon la fiscalité

	Impôt sur le revenu soumis au barème, Année N-1 (ligne 14 sur avis imposition)	Pratique Collective (par trimestre)		Pratique Individuelle (par trimestre)	
		Geispolsheim	Extérieurs	Geispolsheim	Extérieurs
A	0 à 500,- €	53.00€	89.00€	120.00€	213.00€
B	de 500,- € à 1200,- €	55.00€	91.00€	127.00€	222.00€
C	de 1200,- € à 2000,- €	58.00€	100.00€	134.00€	238.00€
D	+ de 2000,-€	62.00€	104.00€	145.00€	274.00€

Pour les tarifs A, B, et C, en fonction de la fiscalité, il convient de joindre, au moment de l'inscription, une copie de l'avis d'imposition de l'année fiscale précédente. En l'absence de ce document, le tarif D sera appliqué.

⚠ Attention, la ligne "Impôt soumis au barème" se trouve en général en deuxième page de l'avis d'imposition, ligne 14. Le montant n'est pas toujours égal à celui de l'impôt à payer. Par ailleurs, les coordonnées du contribuable ne figurent que sur la première page, il convient donc de bien photocopier les deux premières pages en recto/verso.

Tarif master-Class, 14€ par séance, 18€ pour les externes

2) Selon le nombre d'inscriptions par famille (toutes écoles municipales confondues, musique, danse classique, danse moderne, dessin)

Une réduction est applicable sur le total de la facture à partir de la deuxième inscription pour une même famille :

- * moins 10% pour deux inscriptions
- * moins 15% pour trois inscriptions
- * moins 20% pour quatre inscriptions
- * moins 25% pour cinq inscriptions
- * moins 30% pour six inscriptions

3) Pratique de deux instruments par le même élève

La part concernant le deuxième instrument entre dans le calcul ci-dessus comme une inscription supplémentaire.

4) Information sur la facturation et le mode de règlement

Un titre de recette est établi par le service comptable de la mairie et vous est adressé. Vous devez ensuite régler directement à la Trésorerie d'Erstein (avec le papillon de la facture, à l'adresse indiquée sur le document). L'école et la Mairie ne peuvent encaisser ni chèque ni espèces.